



Université Gaston Berger de Saint-Louis. Sénégal



**Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur le Genre, l'Environnement, la Religion et les Migrations
(GERM)**

'Children 's Voice for Peace in Sahel' - 'Voix des Enfants pour la Paix au Sahel'

APPEL D'OFFRE DE RECRUTEMENT

UN/UNE EXPERT/E EN STATISTIQUE ET EN PROTECTION DE L'ENFANT

Lieu : Burkina Faso, Mali et Niger

Période des activités : Juillet – Décembre 2022

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

SOMMAIRE

1. Généralités	3
1.1. Objet de l'appel d'offres	3
1.2. Origine des fonds	3
2. Dossier d'appel d'offres	4
3. Préparation de l'offre	4
3.1. Langue de l'offre	4
3.2. Documents constitutifs de l'offre	4
3.3. Qualification et conditions	4
4. Base de l'Appel d'Offre	5
5. Délai de validité des offres	5
6. Dépôt des offres	5
7. Ouverture des offres et évaluation des offres	6
8. Évaluation des offres	6
9. Acceptation de l'offre sélectionnée	6
10. Contacts avec le GERM	7
11. Attribution du marché	7
11.1. Attribution du marché	7
11.2. Signature du contrat	7

1. Généralités

1.1. Objet de l'appel d'offres

Le Laboratoire d'études et de recherches sur le Genre, l'Environnement, la Religion et les Migrations (GERM) lance l'appel à manifestation d'intérêt dans le but de recruter un -e consultant -e en Statistique et un -e consultant -e en Protection de l'Enfance, dans l'étude sur « Voix des enfants pour la paix au Sahel » et plus particulièrement au Mali, Burkina Faso et Niger dans le but de :

- Renforcer les capacités des enfants, des adolescents et des jeunes à mener des recherches sur leurs vulnérabilités au mariage précoce et au recrutement dans des groupes armés, permettant à ces recherches d'être menées sous la direction d'enfants, d'adolescents et de jeunes et les résultats diffusés en partenariat avec les médias auprès d'acteurs publics et politiques du Sahel ;
- Mener un plaidoyer aux niveaux national et régional pour s'assurer que les systèmes d'alerte précoce des conflits sont sensibles aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes, afin que les enfants, les adolescents et les jeunes ambassadeurs de la paix puissent participer activement à la création et/ou à l'adaptation de les systèmes d'alerte précoce des conflits et les enfants, adolescents et jeunes non scolarisés peuvent participer à la méthode testée de SCD des laboratoires d'innovation pour les jeunes afin de donner aux jeunes les moyens de développer des solutions locales ; et,
- Soutenir les enfants, les adolescents et les jeunes pour mener une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques sur la violence sexuelle et sexiste et le mariage précoce dans les situations de conflit comme base pour engager les gouvernements nationaux, les responsables et les chefs traditionnels et religieux locaux, tout en veillant à ce que une analyse multi-pays sur le budget pour la protection (prévention et gestion des cas) des filles contre le mariage précoce et la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit est disponible et les OSC dirigées par des enfants et des jeunes sont formées pour défendre le budget et surveiller les engagements politiques et budgétaires qui sont sensible aux VSBG et au mariage précoce dans les situations de conflit.

GERM invite les soumissionnaires à participer à l'appel d'offre décrit et synthétisé ci-dessous, en accord avec les procédures, les conditions et termes du contrat décrits dans les documents d'appel d'offre.

Les soumissionnaires retenus ou attributaires doivent exécuter les prestations dans un délai de 20 jours à compter de la date de signature du contrat.

1.2. Origine des fonds

Ce projet est financé par le Ministère des Affaires étrangères du Danemark et a pour objectif de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives qui défendent et protègent les droits des enfants et des jeunes au Mali, au Burkina et au Niger.

2. Dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel d'Offres et stipule les conditions du marché.

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés par le Dossier d'Appel d'Offres et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du dossier d'Appel d'Offres. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

3. Préparation de l'offre

3.1. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et GERM, seront rédigés en français.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

3.2. Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- La compréhension du mandat ;
- La méthodologie proposée ;
- Le plan d'actions et le chronogramme.

3.3. Qualification et conditions

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents établissant qu'il est admissible et qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée.

Ne sont pas enregistrés :

- les personnes ayant reçu une condamnation pour une faute relative à leur conduite professionnelle ;
- les personnes reconnues coupables d'une quelconque faute professionnelle grave (constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier) ;
- les personnes qui sont dans une situation de conflit d'intérêt (possèdent une relation ou un

proche travaillant au sein du projet, ou au sein de la Commission) ;

- les personnes qui apparaissent sur une des listes des personnes ou entités sanctionnées par un de ces gouvernements Mali, Niger et Burkina Faso ;
- Se révèlent coupable d'un acte de corruption ou d'une tentative de corruption d'un employé de GERM.

4. Base de l'Appel d'Offre

Tout soumissionnaire ayant une ou des demande(s), question(s) ou condition(s) additionnelle(s), doit le stipuler dans un courrier séparé et accompagnant l'offre. Cependant, une des conditions essentielles de cet appel d'offre est qu'aucune des clarifications ne saurait remplacer ou contredire, ajouter ou soustraire à la substance des conditions présentées dans ce document, sauf si cela est stipulé par écrit, accepté et signé par le Coordonnateur de GERM. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule offre pour cet appel d'offre. Veuillez garder une copie complète de votre soumission.

5. Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de trente-dix (30) jours, courant à partir de la date d'ouverture des offres des candidats fixée par GERM. Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par GERM comme non conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, GERM peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité.

6. Dépôt des offres

L'offre scellée doit être soumise à GERM par courrier électronique à l'adresse suivante: germ@germ.sn

Les offres doivent être reçues au plus tard au plus tard le 5 juillet 2022.

GERM peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de GERM et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute offre reçue par GERM après l'expiration du délai de dépôt des offres, fixé par GERM sera écartée et le Soumissionnaire sera notifiée de la non prise en compte de sa candidature.

7. Ouverture des offres et évaluation des offres

GERM fera le dépouillement des propositions reçues en présence de la Commission d'appel d'offre de l'ONG et des observateurs de GERM.

Les offres qui ont fait l'objet d'un retrait et qui sont hors délai seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été étudiée.

GERM préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

8. Évaluation des offres

Les offres seront en premier lieu évaluées sur leurs qualités techniques. L'évaluation technique jugera de la capacité de l'entreprise à exécuter la prestation dans les délais et selon l'agenda imparti, ainsi que sur les lieux identifiés. Cette analyse portera également sur les spécifications techniques et la qualité des articles proposées en échantillon. A cet effet des certificats pourraient être demandés avant confirmation de la commande.

Après avoir effectué une première classification des entreprises selon les critères techniques et financiers, la Commission pourra prendre en considération d'autres critères, incluant, mais ne se limitant pas, aux scores de performances passés, à l'intégrité de la compagnie et à ses rapport avec la communauté, afin d'effectuer la pré-sélection finale de l'entreprise.

9. Acceptation de l'offre sélectionnée

GERM effectuera un choix final et sélectionnera un adjudicataire en tenant compte des recommandations de la Commission, lui (ou leur) enverra une notification. Après vérification de la documentation envoyée par le (ou les) adjudicataires, il(s) sera (ou seront) invité(s) à signer le contrat pour la somme convenue. Tout amendement de l'offre attribuée sera documenté comme une Annexe au contrat et devra être approuvé par GERM.

GERM se réserve le droit de modifier les quantités spécifiées dans les documents d'appel d'offre sans qu'aucune modification n'intervienne dans le prix unitaire ou dans les autres termes et conditions du contrat. Elle se réserve également le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou l'ensemble/une partie de quelconque offre soumise.

10. Contacts avec le GERM

Aucun Soumissionnaire n'entrera en contact avec GERM, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne soumissionnaire pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Si le Soumissionnaire souhaite porter à l'attention de GERM des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer GERM dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution pourra entraîner le rejet de sa soumission.

11. Attribution du marché

11.1. Attribution du marché

Sous réserve des dispositions, GERM attribuera le marché au Soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note.

GERM notifiera au Soumissionnaire choisi, par écrit par courrier ou par email, confirmé par email et appel téléphonique que son offre a été acceptée.

11.2. Signature du contrat

En même temps qu'il notifie au Soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, GERM lui enverra le modèle de contrat figurant au Dossier d'Appel d'Offres, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.